



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 29 mai 2018, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h.**

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1

Sont également présents :

M<sup>e</sup> Gérald Laprise, directeur général  
M<sup>e</sup> Kathy Gauthier, greffière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018;

1.3.- Présentation du projet de *Règlement numéro 905 modifiant le Règlement numéro 849 concernant l'adhésion de la Ville de Malartic au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3);*

**RÉSOLUTION  
2018-05-175**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### **2.0.- MAIRIE**

- 2.1.- Nomination d'un pro-maire;
- 2.2.- Appui à La Maison de la Famille de Malartic inc. dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural;
- 2.3.- Table régionale de concertation des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue – Assemblée générale annuelle, le 4 juin 2018;
- 2.4.- Nomination d'un élu en l'absence du maire auprès du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic;

### **3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

- 3.1.- Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue – Entente de soutien financier – versements 2018;
- 3.2.- Désignation d'un officier municipal au Comité pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'un service d'évaluation foncière;

### **4.0.- TRÉSORERIE**

- 4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :
  - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
  - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
  - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
  - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
  - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
  - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
  - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Dépôt du rapport financier trimestriel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018;
- 4.3.- Désignation de Mme Janie Gareau – Ma Station Desjardins - Revenu Canada - Revenu Québec;
- 4.4.- Révocation des pouvoirs relatifs à la gestion financière de la Ville de Malartic octroyés à M. Réal Fugère;

### **5.0.- URBANISME**

- 5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Ronald Boucher au 1490, avenue du Docteur-Brousseau;
- 5.2.- Demande de dérogation mineure de la société Les Immeubles Malartik inc. / monsieur Yannick Richard au 1470, rue Royale;
- 5.3.- Budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 5.4.- Motion de félicitations : Départ à la retraite de Mme Micheline Tessier à titre de directrice de l'Office municipal d'habitation de Malartic;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 5.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société Papeterie Commerciale / monsieur René Cantin aux 734-736, rue Royale;
- 5.6.- Demande d'approbation d'un usage conditionnel pour la société 9332-9233 Québec inc. / monsieur Luc Maltais aux 730-740, rue de l'Harricana;
- 5.7.- Délégation de signataires – Actes de vente – 9366-8168 Québec inc.;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 7.1.- Participation à la parade 2018 du Festival Western de Malartic (loisirs);
- 7.2.- Programme d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif – Tableau synthèse 1<sup>er</sup> dépôt 2018;
- 7.3.- Délégation de signataires – Convention d'aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle de rénovation de bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue du fonds d'appui au rayonnement des régions;
- 7.4.- Délégation de signataires – Convention d'exécution de l'œuvre d'art au Centre Michel-Brière (CMB);
- 7.5.- Abrogation de la Commission des activités culturelles de la Ville de Malartic (*Règlement numéro 306*);
- 7.6.- Abrogation de la Commission des Loisirs de la Ville de Malartic (*Règlement numéro 158*);
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Vidéotron – Demande de consentement municipal – Travaux pour la déviation de la route 117;
- 8.2.- Autorisation de paiement no. 11 à la société Hardy Construction – Libération de la retenue de 5 % pour les travaux réalisés pour la rénovation et l'agrandissement du Centre Michel-Brière (CMB);
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1.- Désignation d'un signataire - Lettre d'entente sur des actions concertées entre le Service de la sécurité incendie de la Ville de Malartic et Mine Canadian Malartic et Lettre d'entente sur l'arrimage entre les plans de mesures d'urgence de Mine Canadian Malartic et la Ville de Malartic;
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.1.- Délégation d'un conseiller à la Société d'aide au développement de la collectivité de La Vallée-de-l'Or (SADC);
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### 13.0.- CORRESPONDANCE

- 13.1.- Semaine québécoise des personnes handicapées du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2018;
- 13.2.- Association pulmonaire du Québec - Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018;
- 13.3.- Carrefour jeunesse-emploi Abitibi-Est - Rapport annuel travail de milieu – 2017-2018 - Plan d'action et d'évaluation 2017-2018 – Plan d'action 2015-2018;
- 13.4.- MRC de La Vallée-de-l'Or : Rapports financiers annuels 2017;

### 14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.0.- GREFFE

#### 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018, tel que rédigé;

Adoptée.

#### 1.3.- Présentation du projet de Règlement numéro 905 modifiant le Règlement numéro 849 concernant l'adhésion de la Ville de Malartic au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)

La présentation du projet de *Règlement numéro 905 modifiant le Règlement numéro 849 concernant l'adhésion de la Ville de Malartic au régime de retraite constitué par la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-9.3)* est faite par monsieur le maire, Martin Ferron, et avis est donné qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil.

### 2.0.- MAIRIE

#### 2.1.- Nomination d'un pro-maire

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER le conseiller monsieur Jude Boucher pour agir à titre de pro-maire pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018 inclusivement;

DE DÉLÉGUER le pro-maire, M. Jude Boucher, pour représenter la Ville de Malartic sur le Comité du Conseil des maires de la MRC de La Vallée-de-l'Or, et ce, en cas d'absence ou d'empêchement du maire à assister à une assemblée du Conseil des maires;

RÉSOLUTION  
2018-05-176

RÉSOLUTION  
2018-05-177



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2018-05-178**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

Adoptée.

**2.2.- Appui à La Maison de la Famille de Malartic inc. dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural**

CONSIDÉRANT QUE La Maison de la Famille de Malartic inc. demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or au regard de leur projet « Les Relevailles », soit un service permettant d'offrir un soutien aux nouveaux parents par un accompagnement à domicile;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER La Maison de la Famille de Malartic inc. dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural au regard de leur projet « Les Relevailles », soit un service permettant d'offrir un soutien aux nouveaux parents par un accompagnement à domicile;

Adoptée.

**2.3.- Table régionale de concertation des personnes âgées de l'Abitibi-Témiscamingue – Assemblée générale annuelle, le 4 juin 2018**

Dépôt à titre d'information.

**2.4.- Nomination d'un élu en l'absence du maire auprès du Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic**

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 19 juin 2018.

**3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

**3.1.- Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue – Entente de soutien financier – versements 2018**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic soutient financièrement et techniquement le Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QU'une entente de soutien financier a été conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit notamment, que la Ville s'engage à verser une aide financière annuelle de 35 000 \$, en deux versements égaux de 17 500 \$, soit le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2018 la Ville fera parvenir au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue l'aide financière convenue en un seul versement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**RESOLUTION  
2018-05-179**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER la trésorière adjointe à verser au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue, la somme de 35 000 \$ à même les sommes disponibles au poste budgétaire 02-19000-996 de l'exercice financier 2018;

Adoptée.

**RESOLUTION  
2018-05-180**

**3.2.- Désignation d'un officier municipal au Comité pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'un service d'évaluation foncière**

---

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or désire former un Comité afin d'étudier l'opportunité de créer un service d'évaluation foncière au sein de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE ce Comité est formé de 6 officiers municipaux désignés par chacune des municipalités et de trois (3) personnes de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du Comité consistera à participer, avec le consultant de Raymond Chabot Grant Thornton, dans la réalisation de chacune des phases de l'étude d'opportunité et de recommander au conseil des maires la création ou non d'un service d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville souhaite désigner trois officiers municipaux afin de représenter la Ville de Malartic et de participer à l'étude d'opportunité;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER Me Kathy Gauthier, greffière, assistée de Mme Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement et de Mme Kim Lamontagne, trésorière adjointe, pour représenter la Ville de Malartic au Comité pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'un service d'évaluation foncière;

Adoptée.

**4.0.- TRÉSORERIE**

**4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :**

---

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

**4.1.1.- Liste des comptes payés**

---

Liste déposée.

**4.1.2.- Liste des comptes à payer**

---

Liste déposée.

**4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques**

---

Liste déposée.

**4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés**

---



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Liste déposée.

### 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

### 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

### 4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorisant la trésorière adjointe à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière adjointe à procéder au paiement des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 30 avril 2018, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière adjointe au 30 avril 2018, tels que présentés;

Adoptée.

### 4.2.- Dépôt du rapport financier trimestriel pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018

Dépôt du document à titre d'information.

### 4.3.- Désignation de Mme Janie Gareau – Ma Station Desjardins – Revenu Canada – Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE Mme Janie Gareau a été nommée le 8 août 2017 pour agir à titre de technicienne en administration à la Ville de Malartic et que cette nomination est effective à compter du 14 août 2017 (re : résolution 2017-08-278);

CONSIDÉRANT QUE Mme Janie Gareau doit avoir accès à différentes plates-formes et différentes données dans l'exécution de ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE Mme Janie Gareau doit être autorisée à communiquer et à obtenir tout renseignement auprès de l'Agence du Revenu du Canada;

CONSIDÉRANT QUE Mme Janie Gareau doit être autorisée à communiquer et à obtenir tout renseignement auprès de l'Agence du Revenu du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la plate-forme *Ma Station Desjardins* doit être accessible pour les rapports des paiements par cartes de débit ou de crédit notamment Visa et Master Card pour nos comptes Amélia, Ville de Malartic, Théâtre Meglab, Camping régional de Malartic, etc.;

RESOLUTION  
2018-05-181

RESOLUTION  
2018-05-182



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AJOUTER Mme Janie Gareau à la liste des personnes autorisées à communiquer et à obtenir tout renseignement auprès de l'Agence du Revenu du Canada pour la Ville de Malartic;

D.AJOUTER Mme Janie Gareau à la liste des personnes autorisées à communiquer et à obtenir tout renseignement auprès de l'Agence du Revenu du Québec pour la Ville de Malartic;

QUE Mme Janie Gareau soit ajoutée à titre d'administratrice autorisée de la Ville de Malartic à l'égard de la plateforme *Ma Station Desjardins* (cartes de crédit Visa, Master Card et débit) des comptes qu'elle détient ou détiendra chez Desjardins;

Adoptée.

**RESOLUTION  
2018-05-183**

**4.4.- Révocation des pouvoirs relatifs à la gestion financière de la Ville de Malartic octroyés à M. Réal Fugère**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réal Fugère a quitté son poste de trésorier à la Ville de Malartic le 4 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réal Fugère, à titre de trésorier, avait été autorisé par le conseil de ville à exercer tous les pouvoirs relatifs à la gestion financière de la Ville de Malartic au nom de cette dernière, tel qu'il appert notamment des résolutions 2017-09-329, 2017-11-359, 2017-09-327, 2017-09-326, 2017-09-324 et 2017-08-287;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de révoquer les autorisations précitées et toute autre autorisation qui aurait pu être accordée à monsieur Réal Fugère dans l'exercice de ses fonctions de trésorier;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉVOQUER toute autorisation accordant à monsieur Réal Fugère des pouvoirs relatifs à la gestion financière de la Ville de Malartic à titre de trésorier, et ce, rétroactivement au 4 mai 2018;

Adoptée.

**5.0.- URBANISME**

**RÉSOLUTION  
2018-05-184**

**5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Ronald Boucher au 1490, avenue du Docteur-Brousseau**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1490, avenue du Docteur-Brousseau, Malartic (lot # 3 000 143, cadastre du Québec) suite à une demande de permis pour la construction d'un bâtiment secondaire détaché;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis démontrait certaines dérogations aux règlements d'urbanisme, dont une distance d'un mètre au lieu d'une distance minimale de deux mètres entre deux bâtiments secondaires détachés;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, le 2 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une distance  $\pm$  d'un mètre entre deux bâtiments secondaires détachés;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2018-05-185

5.2.- Demande de dérogation mineure de la société Les Immeubles Malartik inc. / monsieur Yannick Richard au 1470, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1470, rue Royale, Malartic (lot # 6 195 705, cadastre du Québec) suite à une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis démontrait certaines dérogations aux règlements d'urbanisme, dont une marge de recul arrière de 3,66 mètres au lieu d'une marge de recul minimale arrière de dix mètres pour le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié sur le site internet de la Ville, le 10 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de ville de refuser la demande de dérogation mineure tant qu'un plan d'aménagement d'ensemble ne sera pas soumis pour étude, et ce, afin de déterminer les impacts à venir sur le lotissement de ce secteur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

NONOBTANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de dérogation mineure tant qu'un plan d'aménagement d'ensemble ne sera pas soumis pour étude, et ce, afin de déterminer les impacts à venir sur le lotissement projeté de ce secteur, D'AUTORISER une marge de recul arrière de  $\pm$  3,66 mètres pour le bâtiment principal;

DE MANDATER la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement à présenter au conseil de ville un plan d'aménagement d'ensemble du lot 6 195 706 du cadastre du Québec;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2018-05-186

5.3.- Budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le budget révisé (2018-05-04) pour l'année 2018 de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

l'Office municipal d'habitation de Malartic pour un montant de 13 021 \$;

Adoptée.

**RESOLUTION  
2018-05-187**

**5.4.- Motion de félicitations : Départ à la retraite de Mme Micheline Tessier à titre de directrice de l'Office municipal d'habitation de Malartic**

---

CONSIDÉRANT QUE madame Micheline Tessier prendra sa retraite le 30 juin 2018 à titre de directrice de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic tient à souligner le travail accompli et le dévouement de madame Micheline Tessier auprès de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

IL EST RÉSOLU

DE FÉLICITER madame Micheline Tessier pour le travail accompli et le dévouement dont elle a fait preuve auprès de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

LA RÉOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RESOLUTION  
2018-05-188**

**5.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société Papeterie Commerciale / monsieur René Cantin aux 734-736, rue Royale**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 734-736, rue Royale, Malartic (lot # 2 998 055 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne murale pour la papeterie;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) telle que présentée;

Adoptée.

**RESOLUTION  
2018-05-189**

**5.6. Demande d'approbation d'un usage conditionnel pour la société 9332-9233 Québec inc. / monsieur Luc Maltais aux 730-740, rue de l'Harricana**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande d'usage conditionnel a été déposée pour la propriété du 730-740, rue de l'Harricana (lots #2 999 169 et 2 999 170 du cadastre du Québec) pour un commerce d'entreposage intérieur;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 813* et de ses



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'usage conditionnel pour le 730-740, rue de l'Harricana;

Adoptée.

RESOLUTION  
2018-05-190

### 5.7. Délégation de signataires – Actes de vente – 9366-8168 Québec inc.

CONSIDÉRANT QUE la société 9366-8168 Québec Inc. (Construction Rénovation Harricana) souhaite se porter acquéreur de plusieurs lots, tel qu'il appert de l'Annexe A jointe à la présente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ville a adopté les résolutions 2018-03-101, 2018-03-102 et 2018-03-103, le 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de ville s'est engagé à réserver les lots décrits à l'Annexe A à la société 9366-8168 Québec inc. jusqu'au 15 avril 2018 et a autorisé le directeur général à signer les options d'achat pour l'acquisition des lots précités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic accepte de vendre les lots décrits à l'Annexe A selon les termes et conditions convenus avec la société 9366-8168 Québec Inc. (Construction Rénovation Harricana), lesquels seront précisés dans les promesses d'achat et les actes de vente notariés à intervenir;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VENDRE tous les lots décrits à l'Annexe A à la société 9366-8168 Québec inc., le tout conditionnel à la protection des intérêts de la Ville de Malartic, à titre de vendeur impayé, afin que toutes les garanties immobilières soient enregistrées au regard des lots mentionnés à l'Annexe A, et ce, jusqu'au parfait paiement de toutes les sommes à payer ou dues à la Ville de Malartic;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Malartic, les promesses d'achat visées par la présente résolution;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les actes de vente notariés à intervenir;

QUE tous les actes de vente notariés soient aux frais de l'acheteur et signés dans un délai de soixante (60) jours de l'adoption de la présente résolution;

Adoptée.

### 6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

**RÉSOLUTION  
2018-05-191**

#### 7.1.- Participation à la parade 2018 du Festival Western de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de Malartic présentera sa 20<sup>e</sup> édition du 14 au 19 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'une parade sous le thème « Sons et lumières » aura lieu le 16 août 2018 à 19 h 30;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PARTICIPER à la parade sous le thème « Sons et lumières » qui aura lieu le 16 août 2018, à 19 h 30;

D'AUTORISER monsieur Samuel Tessier, directeur du Service des loisirs et de la culture, à signer le protocole d'entente pour la parade du Festival Western de Malartic;

Adoptée.

#### 7.2.- Programme d'aide financière et de soutien aux organismes sans but lucratif – Tableau synthèse 1<sup>er</sup> dépôt 2018

Dépôt du document à titre d'information.

**RÉSOLUTION  
2018-05-192**

#### 7.3.- Délégation de signataires – Convention d'aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle de rénovation de bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue du fonds d'appui au rayonnement des régions

CONSIDÉRANT la création du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QUE le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) a préparé une demande régionale regroupée de rénovation de bibliothèques qui a été déposée auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de la demande régionale regroupée de rénovation de bibliothèques le projet de rénovation de la bibliothèque municipale de Malartic a été sélectionné et que les travaux pourront être réalisés entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une convention d'aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle de rénovation de bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue du Fonds d'appui au rayonnement des régions doit être signée entre le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec inc. et la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à effectuer des travaux de rénovation pour un montant total de 7 874,06 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic s'engage à supporter la moitié des coûts prévus pour les travaux, à savoir un montant de 3 937,03 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Ferron et M<sup>c</sup> Kathy Gauthier, greffière, à représenter la Ville de Malartic et à signer tous les documents relatifs à cette convention d'aide financière;

Adoptée.

RESOLUTION  
2018-05-193

7.4.- **Délégation de signataires – Convention d'exécution de l'œuvre d'art au Centre Michel-Brière (CMB)**

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, une œuvre d'art doit être intégrée au projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel-Brière;

CONSIDÉRANT QUE trois représentants ont été désignés pour représenter la Ville sur le Comité de sélection de l'œuvre d'art du Centre Michel-Brière, tel qu'il appert de la résolution 2017-01-013, adoptée le 10 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE trois maquettes ont été présentées au Comité de sélection de l'œuvre d'art du Centre Michel Brière (CMB);

CONSIDÉRANT QUE les œuvres présentées devaient respecter divers critères;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre d'art de madame Lucie Duval a été sélectionnée par le Comité et présentée au conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une convention d'exécution de l'œuvre d'art avec l'artiste madame Lucie Duval;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Ferron et M<sup>c</sup> Kathy Gauthier, greffière, à signer la convention d'exécution de l'œuvre d'art au Centre Michel-Brière (CMB);

Adoptée.

RESOLUTION  
2018-05-194

7.5.- **Abrogation de la Commission des activités culturelles de la Ville de Malartic (Règlement numéro 306)**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 306 concernant la Commission des Activités Culturelles de la Ville de Malartic* a été adopté le 17 août 1984;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des activités culturelles ne siège plus depuis longtemps;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger certaines commissions à la Ville de Malartic depuis la création de comités au sein de la Corporation EcoMalartic;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE METTRE FIN aux activités de la Commission des activités culturelles;

D'ABROGER le *Règlement numéro 306 concernant la Commission des Activités Culturelles de la Ville de Malartic*;

Adoptée.

RESOLUTION  
2018-05-195

7.6.- **Abrogation de la Commission des Loisirs de la Ville de Malartic (Règlement numéro 158)**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 158 concernant la formation d'une Commission de Loisirs à Malartic* a été adopté le 26 avril 1965;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs de la Ville de Malartic ne siège plus depuis longtemps;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger certaines commissions à la Ville de Malartic depuis la création de comités au sein de la Corporation EcoMalartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE METTRE FIN aux activités de la Commission des loisirs de la Ville de Malartic ;

D'ABROGER le *Règlement numéro 158 concernant la formation d'une Commission de Loisirs à Malartic*;

Adoptée.

8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

RÉSOLUTION  
2018-05-196

8.1.- **Vidéotron – Demande de consentement municipal – Travaux pour la déviation de la route 117**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la société Vidéotron à effectuer le remplacement de câbles aériens sur des structures existantes de l'avenue Centrale Nord, de la rue La Salle, de la rue Laval, de la rue Jacques-Cartier, de l'avenue d'Hochelaga, de l'avenue Saint-Louis et de l'ancienne route 117, projet ING285421-7129194;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Brousseau, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, la demande de consentement du projet ING285421-7129194;

Adoptée.



RÉSOLUTION  
2018-05-197

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

8.2.- **Autorisation de paiement no. 11 à la société Hardy Construction –  
Libération de la retenue de 5 % pour les travaux réalisés pour la  
rénovation et l'agrandissement du Centre Michel-Brière (CMB)**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 11 relative à la libération d'une retenue de 5 % de la société 2645-3530 Québec inc./Hardy Construction ("entrepreneur général") pour les travaux de rénovation du projet du Centre Michel-Brière (CMB);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Faucher, ingénieur et gestionnaire de projets, en recommande le paiement à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE toutes les déficiences constatées n'ont pas toutes été corrigées à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux sont à compléter par l'entrepreneur général et ses sous-traitants, y compris ceux à réaliser par les architectes retenus par l'entrepreneur général dans le cadre d'un projet de construction performance (conception - construction) clé en main;

CONSIDÉRANT QUE tous les plans finaux (tels que construits), y compris tous les rapports et documents exigés par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) n'ont pas encore été produits à la Ville à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE tous les manuels des différents fournisseurs et de l'entrepreneur général n'ont pas encore été produits à la Ville;

CONSIDÉRANT les retards et les infiltrations d'eau survenus dans le cadre de la réalisation de ce projet de construction;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONSERVER une somme de 100 000 \$ à titre de retenue spéciale afin de remédier aux défauts et déficiences constatées;

D'AUTORISER la libération d'un montant de 250 000 \$, et ce, conditionnellement à la réception de toutes les quittances des sous-traitants et fournisseurs impliqués dans ce projet;

Adoptée.

9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ  
CIVILE**

RÉSOLUTION  
2018-05-198

9.1.- **Désignation d'un signataire - Lettre d'entente sur des actions concertées entre le Service de la sécurité incendie de la Ville de Malartic et Mine Canadian Malartic et Lettre d'entente sur l'arrimage entre les plans de mesures d'urgence de Mine Canadian Malartic et la Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Louis Brisson, directeur du Service de la sécurité incendie de la Ville de Malartic, à signer la Lettre d'entente sur des actions concertées entre le Service de la sécurité incendie de la Ville



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

de Malartic et Mine Canadian Malartic et la Lettre d'entente sur l'arrimage entre les plans de mesures d'urgence de Mine Canadian Malartic et la Ville de Malartic;

D'INCLURE la Lettre d'entente sur des actions concertées entre le Service de la sécurité incendie de la Ville de Malartic et Mine Canadian Malartic et la Lettre d'entente sur l'arrimage entre les plans de mesures d'urgence de Mine Canadian Malartic et la Ville de Malartic, à titre d'annexe 8 au Plan de sécurité civile de la Ville de Malartic;

Adoptée.

### 10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

#### 10.1.- Délégation d'un conseiller à la Société d'aide au développement de la collectivité de La Vallée-de-l'Or (SADC)

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux pour représenter la Ville de Malartic auprès de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), et ce, pour une période de deux (2) ans, soit de 2018 à 2020;

Adoptée.

### 11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

### 12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

### 13.0. CORRESPONDANCE

#### 13.1.- Semaine québécoise des personnes handicapées du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2018

Il est demandé à la greffière de faire la promotion de la semaine québécoise des personnes handicapées du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2018 sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

#### 13.2.- Association pulmonaire du Québec - Campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2018

Point d'information.

#### 13.3.- Carrefour jeunesse-emploi Abitibi-Est - Rapport annuel travail de milieu - 2017-2018 - Plan d'action et d'évaluation 2017-2018 - Plan d'action 2015-2018

Les documents ont été déposés au conseil.

#### 13.4.- MRC de La Vallée-de-l'Or : Rapports financiers annuels 2017

Les rapports ont été déposés au conseil.

### 14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION  
2018-05-199





Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**RÉSOLUTION**  
2018-05-200

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 25

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

  
**MARTIN FERRON**  
**MAIRE**

  
**M<sup>c</sup> KATHY GAUTHIER**  
**GREFFIÈRE**